

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
42	41	26

Date de convocation	17/11/2020
Date d'affichage	17/11/2020

DL20041	OBJET : APPROBATION DU NOUVEAU LOGO DU SITOM SUD GARD ET DE SA CHARTE GRAPHIQUE
----------------	--

L'AN DEUX MIL VINGT et le vingt-trois novembre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SITOM Sud Gard se sont réunis à 17 heures à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL,

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Frédéric TOUZELLIER, Mme Pascale VENTURINI, M. Pierre LUCCHINI, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Claude de GIRARDI, M. Jack DENTEL, Mme Sylvette FAYET, M. Julien PLANTIER, M. Richard TIBERINO, M. Yoann GILLET, M. Frédéric PASTOR, Mme Géraldine REY DESCHAMPS, M. Antoine MARCOS, M. Richard FLANDIN, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. David-Alexandre ROUX, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Jacques BOLLEGUE,

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. David RIBES suppléant de M. Jean-Marie GILLES,

Cté Com. Petite Camargue : M. Christian SOMMACAL suppléant de Mme Katy GUYOT, M. Didier LEBOIS,

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET,

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Alain DALMAS, M. Marc TAULELLE, M. Laurent BURGOA, M. Jean-François DURAND COUTELLE, M. Monique BOISSIERE, M. Frédéric BEAUME,

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Juan MARTINEZ, M. Jean-Marie GILLES

Cté Com. Petite Camargue : Mme Katy GUYOT, Mme Martine KUFFER, M. Jean-Paul GERAUD

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPPELLIER

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI

Cté Com. Pays de Sommières : M. Yvan COUDERC

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE, M. Frédéric SALLE LAGARDE

Avaient donné procuration :

Jean-François DURAND COUTELLE à Frédéric TOUZELLIER

Frédéric BEAUME à Frédéric TOUZELLIER

Bernard ANGELRAS à Richard TIBERINO

Monique BOISSIERE à Richard TIBERINO

Marc TAULELLE à Julien PLANTIER

Secrétaire de séance : M. Yoann GILLET

Le président expose que le Sitom Sud Gard a eu la volonté en 2019 de développer sa communication. Cette initiative a été impulsée dans un premier temps par la création d'un service dédié à la communication, et notamment le recrutement fin 2019 d'un agent chargé de la communication et de l'encadrement des conseillères du tri. Le plan de communication alors établi a fait apparaître un défaut de notoriété du Sitom Sud Gard, constat à l'initiative d'une refonte de la charte graphique et du logo.

Cette refonte a un triple objectif.

1/ Remettre l'acronyme « Sitom » au centre

Le logo historique permet visuellement de lire en premier lieu « sud gard » et le mot « sitom » à la verticale dans une taille de police inférieure, reste au second plan. Ces deux éléments cumulés rendent visuellement l'identification du syndicat difficile.



(Création initiale)



(Création 2020)

La volonté a donc été de remettre l'acronyme « Sitom » au cœur du logo pour lui redonner toute sa place et renforcer la compréhension.

2/ Moderniser ses formes et couleurs

3/ Harmoniser les supports autour d'une nouvelle charte graphique

A la faveur d'une nouvelle aire de communication, il est apparu nécessaire de s'appuyer sur une nouvelle charte graphique afin d'harmoniser l'ensemble des supports de communication à venir (site internet, rapport d'activité, cartographies du territoire, plaquette d'information générale, consignes de tri, campagnes de communication, etc.).

Cette nouvelle charte permettra donc de proposer une cohérence et une harmonie parmi l'ensemble des supports et améliorera l'identification du SITOM Sud Gard.

CONSIDERANT que la présente délibération a pour objet l'approbation du nouveau logo, sa charte graphique ainsi que son adaptation sur le visuel Valréna,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : D'adopter le nouveau logo du Sitom Sud Gard ci-dessous et sa charte graphique :



Article 2 : D'autoriser à déployer le nouveau logo et la charte graphique sur l'ensemble des supports de communication du Sitom Sud Gard.

Article 3 : D'autoriser à déployer l'adaptation du visuel de Valréna avec le nouveau logo du Sitom Sud Gard.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire*

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 26 + 5 pouvoirs

Abstention : 1 (M. Yoann GILLET)

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité

Le Président du SITOM SUD GARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20201123-DL20041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2020

Affichage : 24/11/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Richard TIBERINO

